

LE MASSACRE DES TIFOUS

Le 24 juillet 1990 a eu lieu à Erde, en Valais, La première conférence de presse sur les Tifous. Franquin était présent avec toute l'équipe concernée par cette production. Mais il y avait également, à cette occasion, incognito, quelques personnes qui poursuivaient d'autres buts que la seule promotion des Tifous.

Depuis, tout est allé très mal.
Pourquoi?

Divers communiqués et articles ponctuels ont signalé de graves problèmes liés à cette production, et surtout reliés au scandale de l'affaire Dorsaz devenue rapidement l'affaire Banque cantonale du Valais (BCVs)-Dorsaz.

Aujourd'hui il est nécessaire de faire le point sur cette affaire Tifou en la replaçant dans son véritable contexte, et en apportant également bon nombre d'éléments nouveaux à son sujet.

IL Y A UN AN....

- Il y a maintenant 1 an, hélas, que Franquin a disparu. Franquin était non seulement le dessinateur des Tifous mais également l'auteur de la prodigieuse galerie des personnages, de la faune et des décors les environnant. Sans Franquin, les Tifous ont-ils un avenir?
- Il y a un an également que la CEP (Commission d'enquête parlementaire) a rendu son rapport sur l'affaire BCVs - Dorsaz.
- Il y a un an enfin que la Grand Conseil du Valais, par sa Commission de Gestion, a rendu son rapport sur le traitement judiciaire du dossier "Dorsaz" par les tribunaux.

Une part très importante de ce dernier rapport concernait les péripéties des Tifous devant les tribunaux et juges valaisans. Le verdict était très sévère pour les juges et la Justice valaisanne.

Que s'est-il passé depuis au sujet des Tifous? En particulier, quelle a été l'attitude de la Justice valaisanne?

RAPPEL...

CHRISTIAN MAURON,

producteur à la TV Romande au début des années 70, il a produit plus de 300 émissions avec une prédilection pour celles consacrées à la bande dessinée. Ainsi il y a eu plusieurs séries sur le sujet: "Bulles de mon moulin", "Bulles de fer", "le Musée des bulles" etc... y ont participé la majeure partie des auteurs francophones de premier plan, parmi lesquels Hergé, Peyo, Moebius, Morris, Poussin, Cosey, Tillieux, Derib etc... sans oublier évidemment Franquin.

Pour Christian Mauron c'était le plus grand et il lui voue une admiration totale, depuis son enfance.

Christian Mauron a également fait appel à la collaboration d'auteurs de bandes dessinées dans le cadre de diverses autres productions TV: ainsi Greg, l'auteur d'Achille Talon (également scénariste de multiples séries de BD y compris Tintin), a-t'il été retenu pour être le scénariste de la série francophone "L'Agence Labricole", série imaginée par Christian Mauron et réalisée en France, par Eric Noguet.

Il y avait plus de 15 ans que Christian Mauron entretenait de solides liens d'amitié avec la bande dessinée, en particulier avec Franquin, lorsqu'il s'adressa à lui et le rencontra, pour créer en sa compagnie les personnages de la série Tifou à la fin des années 80.

Les TIFOUS,

c'est avant tout un trio: le Sage, le Poète et le Fou. Ces personnages appartiennent à une race tout à fait particulière, issue de l'imagination folle de André Franquin.

D'ailleurs entrer dans l'univers frapadingue des Tifous c'est s'offrir un voyage dans le cerveau délirant de l'auteur.

Tout y est un peu décalé par rapport à notre univers à nous: décalage vers plus de poésie, de fraîcheur, de santé et de gentillesse.

Chez les Tifous, les arbres sont amoureux, la rivière malicieuse, et les habitations reflètent la personnalité de leurs occupants: une note de musique pour le Musicien, une bulle de savon pour le Poète, deux cerises pour les Jumeaux et un bilboquet pour le Fou....

Yvan Delporte, scénariste et complice de toujours, décrit cette dernière oeuvre, une des plus achevées de Franquin, comme celle d'un "*Jérôme Bosch de bonne humeur*".

Quant à Numa Sadoul (rédacteur en chef des "Cahiers de la Bande Dessinée" et auteur des ouvrages de référence consacrés à Hergé et à Franquin), il écrit que les Tifous sont *"la somme et l'aboutissement de toute l'oeuvre antérieure de Franquin. Dénominateur commun: la folie créatrice, l'inattendu, les trouvailles démentes. Bref, un prodigieux nouveau monde..."*

Dès sa création l'importance de cette oeuvre a été reconnue, puisque les Tifous font partie de l'exposition du célèbre Centre Belge de la Bande Dessinée à Bruxelles.

Une série de dessins animés (70 épisodes) issue de ce travail considérable (plus de 1000 pages de dessins) a été réalisée.. Présentée au Festival de Troyes, cette série avait conquis petits et grands qui lui ont décerné le Prix du Public (en 1990).

2'745 JOURS....

Mais tout ce petit monde allait connaître un triste sort suite aux manoeuvres conjointes de Jean Dorsaz et de la Banque cantonale du Valais.

Aujourd'hui on peut constater que c'est au moins à 27 reprises que les Tifous ont été utilisés par la Banque cantonale du Valais, principalement dans le cadre des crédits irréguliers de 16 et 17 millions accordés aux Dorsaz en 1991, ceci en violation de la loi sur les banques (art 21 OB).

Les Tifous allaient donc se retrouver enfermés dans le plus secret des coffres de la banque. Cette triste situation dure maintenant depuis 2'745 jours.

LA JUSTICE

La Justice valaisanne, saisie dès fin 91 aurait dû rapidement remédier à cette situation. Mais il n'en a rien été. Bien au contraire. Pourquoi?

Pour répondre à cette question il faut examiner le comportement de cette même Justice dans le cadre de l'affaire BCVs-Dorsaz, dont l'affaire Tifou a été dissociée à dessein.

On peut en effet considérer l'affaire BCVs-Dorsaz comme un puzzle à reconstituer. Il y a beaucoup d'éléments qui, pour être compris, doivent être assemblés.

Or, il faut constater que la Justice a tout fait pour éviter de proposer cette vue d'ensemble. Au contraire les pièces ont été disséminées et brouillées. Ces diverses affaires qui n'en formaient qu'une ont été sciemment disjointes et même réparties auprès de divers juges et tribunaux.

Ainsi bien des enquêtes n'ont jamais été menées.

Ceci permet non seulement de limiter, voire d'empêcher l'accès aux pièces sensibles, mais également de développer des "théories" différentes pour chaque dossier.

On est très loin d'une Justice saine.

EN JANVIER 97 UN RAPPORT SUR LA JUSTICE...

Toutefois après la sortie, il y a un an, du rapport de la Commission de gestion sur le traitement judiciaire du dossier "Dorsaz" par les tribunaux, on pouvait s'attendre à un changement d'attitude de la part de la Justice valaisanne.

Or il n'en est rien. Il se passe même exactement l'inverse de ce à quoi on pouvait s'attendre.

- Suite à la sortie de ce rapport jamais le Tribunal Cantonal n'a contacté ni entendu Christian Mauron pour éclairer un tant soit peu l'activité secrète du Juge Michel Dupuis par exemple.
- Les bonnes vieilles méthodes semblent donc toujours prévaloir, ce qui fait que le juge Michel Dupuis est non seulement toujours en activité aujourd'hui, mais son collègue, le Juge Dominique Lovey, en charge du dossier Tifou, instruit, suite à une véritable opération de tourisme judiciaire, une plainte concoctée par le juge Dupuis; plainte qui avait été déposée à l'encontre de Christian Mauron dans le canton de Vaud.
- Il est particulièrement insupportable que l'ombre du juge Dupuis plane toujours sur ce dossier, et que son activité trouve son prolongement dans celle du juge Lovey... dont la récusation est demandée en vain depuis longtemps.
- Il faut remarquer que toutes les demandes de récusation présentées par la partie adverse ont été accordées, mais aucune qui ont été présentées par Christian Mauron.
- Il y a d'ailleurs un refus systématique de toutes ses demandes.
- De plus, une dénonciation déposée en août 95 n'a toujours pas reçu le moindre début d'instruction, malgré des plaintes déposées a plusieurs reprises pour déni de justice.

Ainsi, volontairement, on ignore, on écarte, des pans entiers de l'enquête. Cette attitude de la Justice a permis, par exemple, à deux personnages signalés dans les dénonciations de ne jamais être inquiétés, ni interrogés, et d'apparaître à nouveau, sur la scène genevoise cette fois, où ils sont inculpés pour tentative de chantage dans l'affaire Gaon.

Il est bon de savoir enfin que Christian Mauron n'aurait jamais eu l'occasion d'entrer en relation avec Jean Dorsaz pour la production des dessins animés Tifou si la Justice valaisanne avait fait son travail suite aux premières dénonciations de Michel Carron.

Le juge Michel DUPUIS

Il convient de rappeler que le juge Michel Dupuis agissait (en 1991-92) secrètement à la solde non seulement de Jean Dorsaz, mais également de la BCVs. Il a largement contribué par ses conseils et des constructions juridiques, mais aussi par diverses manipulations, à modifier les structures de la société Tifou, à compromettre son fonctionnement, afin d'en autoriser et justifier l'usage irrégulier par la BCVs principalement dans le cadre des crédits de 16 et 17 millions abusivement accordés aux Dorsaz en 1991

Encore aujourd'hui la Justice valaisanne s'entête à ne pas vouloir faire toute la lumière sur l'activité de l'un des siens, celle du juge Michel Dupuis (toujours en poste à Monthey) dans le dossier Tifou. De plus elle garde secrètes toutes informations à ce sujet.

C'est un scandale toujours actuel, et particulièrement grave puisqu'il s'agit de l'activité irrégulière d'un "Agent de l'État".

Le juge Dominique LOVEY

Le comportement trouble de ce juge a été, en particulier, révélé dans le rapport de la Commission de gestion. Le juge Lovey est néanmoins toujours en activité et surtout toujours en charge du dossier Tifou.

Ainsi un mois et demi après la sortie du rapport sur la justice, ce juge inculpait non seulement Jean Dorsaz et Ginette Clavien dans le dossier Tifou, mais également Christian Mauron (sur la base d'une plainte qui avait été préparée par le juge Dupuis).

A plus d'un titre on peut donc considérer que ce juge a pris le relais du juge Michel Dupuis.

Il travaille principalement au service de la BCVs.

Ainsi, fin 93, dans le cadre de l'instruction Tifou, le juge D. Lovey s'est livré à un curieux séquestre, en compagnie d'un responsable de la BCVs. A cette occasion des pièces majeures ont été écartées. Fort heureusement, tout récemment Christian Mauron a reçu, anonymement, un courrier contenant une pièce "confidentielle" (jointe à ce dossier). Que soit remercié ce "Christophe Meli" qui se trouve dans les parages de la BCVs. En effet cette pièce est capitale pour comprendre les manipulations auxquelles se prêtait la Justice valaisanne.

Au vu de ce qui s'est passé il n'est pas admissible que ce juge soit toujours en charge du dossier Tifou. Il s'agit là d'une véritable mascarade.

Aujourd'hui la question est de savoir si ce genre de comportement est couvert, voire encouragé par le Tribunal cantonal.

RESPONSABILITE DE LA BANQUE CANTONALE

La BCVs, qui a demandé et a accepté avec conscience et volonté les garanties Tifou s'est faite complice de Ginette Clavien et Jean Dorsaz, si ce n'est son instigatrice. En

sont donc responsables les personnes qui, au sein de la BCVs, ont participé à l'opération.

La destination des fonds obtenus dans le cadre de ces cessions n'avait pas pour but les activités sociales ou statutaires de la société Tifou, mais servait les intérêts de tiers.

La BCVs devait obligatoirement se poser la question s'il y a préjudice aux autres actionnaires.

De ce fait la Société a été mise dans une situation de faillite virtuelle.

Par cette cession de tous les droits futurs, la BCVs a été prête à faire "sauter" la Société qui était alors en continuation de développement

Ces garanties Tifou, citées dans l'état de collocation de la faillite Jean Dorsaz, ont servi, rappelons-le, au moins à 27 reprises (et en plusieurs couches) à la Banque cantonale!!!

L'AVENIR

L'avenir des Tifous va dépendre essentiellement de l'attitude de la BCVs.

Et aujourd'hui, il faut reconnaître qu'il y a fort heureusement, à la Banque cantonale du Valais, la volonté de résoudre cette affaire. Il faut espérer que cette volonté l'emporte enfin face aux vieilles habitudes et aux anciennes structures.

Quant à la Justice valaisanne il semble bien qu'elle se retranche toujours dans sa tour d'ivoire songeant avant tout à se venger de l'affront qu'elle a ressenti à la sortie du Rapport de la Commission de Gestion la concernant.

Un an après la sortie de ce rapport elle s'est révélée incapable de se corriger elle-même, d'enquêter sérieusement sur certains juges, et prendre enfin la bonne direction.

Il devient donc urgent qu'une véritable Commission d'Enquête se penche sur ses dysfonctionnements révélant clairement son véritable rôle dans le cadre de l'affaire BCVs-Dorsaz.

C'est dans cette perspective qu'est portée à votre connaissance (en annexe) la lettre que Richard Gertschen, alors chef du dpt de Justice et Police du Valais avait fait parvenir au Grand Conseil il y a un an, avec copie au Tribunal cantonal.

On peut en effet s'attendre à ce que la prochaine "grosse affaire" qui secouera le Valais, soit celle de "La Justice valaisanne".

Christian Mauron, le 4 février 1998